

Réservation d'un logement

Démarches

Critères d'éligibilité :

- + être primo-entrant
- + être inscrit(e) à l'EIGSI

L'attribution d'un logement se fera après étude du dossier : prise en compte de l'éloignement géographique, du quotient familial (revenus imposables / nbre de parts)

1_

constituer un dossier de demande

- Remplir une fiche de demande de réservation (page suivante)

Pièces à joindre obligatoirement :

- Copie du livret de famille (toutes les pages)
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport du locataire
- Avis d'imposition 2021 (revenus 2020) du garant
- 3 derniers bulletins de salaire du garant
- RIB (pour prélèvement du loyer)

Dossier à adresser à :

logement@eigsi.fr

(seuls les dossiers complets sont étudiés)

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée dès réception.

L'EIGSI procède à l'affectation d'un logement et transmet le dossier à la société de gestion Le Foyer.

2_

signer le contrat de location

Finaliser la démarche auprès de la société de gestion Noalis : dès réception du dossier, **prise de rendez-vous pour l'état des lieux et signature du contrat de bail.**



Réservation d'un logement

Cette fiche est à retourner à

logement@eigsi.fr

dûment complétée et accompagnée des pièces demandées.

I- L'ETUDIANT(E)

Madame Monsieur

Année d'études à la rentrée 2022 : 1A 2A 3A 4A 5A

NOM :

PRENOM :

DATE & LIEUX DE NAISSANCE : ___/___/___

VILLE :

PAYS :

ADRESSE ACTUELLE :

CP :

VILLE :

PAYS :

Adresse mail :

Téléphone :

Numéro sécurité sociale :

Etudiant(e) à mobilité réduite : oui non

II- PERSONNE GARANTE

Madame Monsieur

NOM :

PRENOM :

Adresse mail :

Téléphone :

Vous êtes : Parent Autre (précisez)

Nombre d'enfants à charge : dont étudiant(s)

Profession :

Date : ___/___/2022

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du garant :

Pièces à joindre obligatoirement :

- Copie carte d'identité (recto/verso) ou passeport de l'étudiant
- Copie livret de famille (toutes les pages)
- Avis imposition 2021 (revenus 2020) du garant
- 3 derniers bulletins de salaire du garant
- RIB (pour prélèvement du loyer)